



Dimanche 7 Août 1870.

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE ET DE L'ARRONDISSEMENT

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Parait tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :

Un an, 5 fr; Six mois, 4 fr.
Un Numéro, 15 centimes.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

AVIS

Ceux de nos abonnés, dont l'abonnement est expiré, sont priés de nous en faire parvenir le montant sans retard.

Roanne, le 7 Août 1870.

PRISE DE SAARBRUCK.

(Officiel.)

2 Aout, arrivé à 5 heures 10 minutes.

Metz, 2 aout 4 h. 30. Le secrétaire particulier de l'Empereur à S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Par ordre de l'Empereur, faites insérer la note suivante au Journal officiel, dans la partie non officielle, et donnez-en copie à tous les journaux de Paris :

Aujourd'hui, 2 aout, à 11 h. du matin les troupes françaises ont eu un sérieux engagement avec les troupes prussiennes.

Notre armée a pris l'offensive, franchi la frontière et envahi le territoire de la Prusse.

Malgré la force de la position ennemie, quelques-uns de nos bataillons ont suivi pour enlever les hauteurs qui dominent Saarbruck, et notre artillerie n'a pas tardé à chasser l'ennemi de la ville.

L'élan de nos troupes a été si grand que nos pertes ont été légères.

L'engagement, commencé à onze heures, était terminé à une heure.

L'Empereur assistait aux opérations, et le Prince Impérial, qui l'accompagnait partout, a reçu, sur le premier champ de bataille de la campagne, le baptême du feu.

Sa présence d'esprit, son sang-froid dans le danger ont été dignes du nom qu'il porte.

A quatre heures, l'Empereur est rentré à Metz avec le Prince Impérial.

Le secrétaire particulier de l'Empereur au ministre de l'intérieur.

Hier, lorsqu'on a occupé les hauteurs de Saarbruck une batterie de mitrailleuses a été mise en position en présence de S. M. et du Prince Impérial ; l'Empereur avait ordonné qu'on ne tirât que si cela devenait nécessaire. Les Prussiens, en effet, étaient cachés dans des ravins ou dans des maisons ou bien dissimulés en tirailleurs, on ne pouvait se servir utilement de notre artillerie, mais bientôt on aperçut un peloton ennemi qui défilait sur le chemin de fer de la rive droite à une distance de seize cents mètres ; alors on fit jouer l'artillerie. Ce groupe laissa la moitié de ses hommes par terre.

Un second peloton se hasarda sur la même ligne et subit le même sort ; dès lors personne n'osa plus passer sur le chemin de fer.

Les officiers d'artillerie française sont enthousiasmés des effets des mitrailleuses.

Parmi les prisonniers prussiens se trouvent plusieurs volontaires engagés d'un an ; on sait qu'en Prusse ces militaires appartiennent à des familles aisées ; ils ont été très-discrets au sujet des questions qui leur ont été adres-

ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir
A Paris MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5
Lafitte-Bullier et Gé, place de la Bourse, 8
A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.
Réclames... 50 c. la ligne.
Réclamées 5 fois, 20 c. Réclamées 6 fois, 15 c.
annonces ordinaires... 20 c. la ligne.
Réclamées 5 fois, 15 c. Réclamées 6 fois, 10 c.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les 5 journaux suivants : Le mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo roannais, le Journal de Roanne, le Courrier de Roanne, les lettres sont affranchies à 10c. pour les communes suivantes :
Babigny, Chérif, Commelle-Vernay, Cordelle, Léningny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nommois, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemontais, Villerey, Vougy.

S'ADRESSER
Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,
à MM. Martin et Vigne, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.

ON S'ABONNE
A Roanne, chez tous les libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, librairie.
A Lyon, chez M. Fournier.
A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, et Gé.

Dernière levée de la boîte au bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 30 matin. Babigny, Montbrison, St-Etienne — Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont-Moulin.
3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.
6 h. 50 soir. Belmont, Charlier, Thizy.
7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Moulins.
9 h. 30 soir. Bourges, Moulins, Montceau.
10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne, Montbrison, Feurs, Charlier, Paris, Clermont.

sées ; mais il ont reconnu la supériorité du fusil français.

D'un autre côté, le maréchal Bazaine a eu un engagement avec des tirailleurs. Plusieurs Prussiens ont été tués ; aucune perte pour les Français.

REVUE POLITIQUE

Jamais on n'a pu dire avec plus de raison qu'aujourd'hui, la parole est aux événements. La guerre est engagée. L'armée française est dans son rôle, elle marche en avant. La prise de Saarbruck est un premier pas, et c'est beaucoup en pareille matière que de faire le premier pas. Quel que soit l'effet matériel de ce premier succès, l'effet moral sera grand. Le public

supportait impatiemment les retards nécessaires de l'entrée en campagne ; on avait hâte de voir marcher notre armée. C'est peut-être un défaut que cette ardeur fiévreuse qui nous faisait souhaiter avec tant de vivacité la nouvelle un mouvement de nos troupes ; mais pour nous guérir de ce défaut, il faudrait nous faireoublier notre histoire. Nos soldats eux-mêmes préfèrent l'attaque à la défense, parce qu'ils ont conscience de leur irrésistible élan, qu'ils ont confiance dans leur force et leur fougue. Les voilà satisfaits ; les voilà entrés dans la voie où les appelaient leurs vieilles traditions, dans la voie où les suivent nos vœux et les voix de presque toute l'Europe.

Quelle différence pour les Prussiens entre la guerre de 1863 et la guerre de 1870 ! En 1866, ils prenaient les devants, ils entraient presque sans résistance sur le territoire autrichien ; ils se jetaient avec impétuosité sur une armée coriace et fidèle, mais mal préparée, mal armée et tout d'abord découragée. Cette fois, ils attendent, ils hésitent ; ils n'ont plus ni le même élan, ni la même confiance. C'est sur leur territoire que la lutte s'engage ; et ils commencent par la défensive ; les rôles sont renversés. Aussi toutes les correspondances s'accordent-elles à représenter les populations prussiennes comme profondément inquiètes. Nos ennemis ne manquent ni de valeur ni de patriotisme, mais ils redoutent les résultats de cette guerre, et ils supportent difficilement les sacrifices qu'elle leur impose. Une crise commerciale et financière terrible amoindrit déjà leurs ressources. Les districts récemment annexés montrent peu d'enthousiasme pour une cause qui leur est étrangère. Les peuples de l'Allemagne du Sud sentent bien qu'ils ne se battent que pour raser leurs fers ; les princes savent que la victoire ne consolidera pas leur couronne chancelante, et qu'ils ne peuvent que perdre dans cette lutte funeste. La France est unie par le patriotisme ; l'Allemagne ne l'est que par la nécessité.

GEORGES DE MOLLY.

Aux électeurs

Les 6 et 7 aout, ont lieu les élections municipales dans toute la France, Paris et Lyon exceptés. Au milieu des préoccupations du moment, on pourrait aisément oublier cet acte de la vie civique à accomplir. L'oubli serait regrettable ; la guerre ne durera pas pendant des années, et les conseils municipaux que l'on va nommer dureront cinq ans. La

répartition des électeurs entre les diverses sections est faite par le maire, conformément à la circonscription déterminée par l'arrêté du préfet. Les électeurs qui ont plusieurs domiciles doivent être inscrits dans la circonscription où est leur principal établissement ; si une maison fait partie de plusieurs sections, la principale entrée détermine le domicile de l'électeur.

Tous les écrits relatifs à l'élection peuvent être imprimés ou manuscrits.

Les affiches doivent être sur papier de couleur.

Les professions de foi, circulaires, bulletins des candidats, sont exempts de timbre ; celles des comités doivent être timbrées.

Les écrits destinés à être distribués à la main ou par la poste peuvent être indifféremment sur papier blanc ou de couleur. On peut faire distribuer par la poste les écrits électoraux comme tous autres écrits. Les affiches, circulaires, bulletins, doivent être déposés au parquet du procureur impérial de l'arrondissement. Aussitôt ce dépôt fait, l'affichage et la distribution peuvent avoir lieu sans autorisation d'aucun genre, en tous lieux, par toutes personnes, électeurs ou non, même par des femmes et des enfants.

Les assemblées d'électeurs municipaux, qu'ils n'aient qu'un bureau ou qu'il y ait, au contraire, plusieurs sections, sont présidées par le maire, par les adjoints, dans l'ordre de nomination, et par les conseillers dans l'ordre du tableau.

Le président prend place au bureau et appelle pour siéger avec lui les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire.

Le président et les assesseurs nominent à la majorité des voix un des électeurs présents pour remplir les fonctions de secrétaire, et celui-ci ouvre immédiatement le procès-verbal.

— Que veut-on donc de moi ? se demandait, à parti lui, le braconnier.

— Cet inconnu serait-il le complice d'Edouard ? demanda Maximilien...

— Peut-être...

— En effet, il me semble que c'est lui qui m'a frappé !...

— Oh ! monsieur, ça n'est pas l's'écriture le meurtrier. Oh ! mon Dieu ! ne le croyez pas ! ne le croyez pas !

— Attends qu'on t'interroge pour répondre, dit Victorien en lui jetant un regard sévère.

— C'est qu'ils sont capables de m'accuser ! grommela le bandit.

— Maximilien, ajouta le docteur, retourne à la maison.

— Seul ?

— Virginie l'accompagnera ; dans une heure, j'irai vous rejoindre, car alors je posséderai, sois-je convaincu, les preuves irrécusables de l'innocence de ta fiancée.

Lenoël, pour toute réponse, serrà les mains de son ami en le regardant avec une expression muette de reconnaissance.

— Va, dit Victorien, aie confiance en moi, et mademoiselle de Martinonville sera sauve.

XVII.

LA CONFESSION D'UN BANDIT.

Victorien barricada les portes et s'assura que les fenêtres étaient bien closes ; puis, il alluma toutes les bougies qui se trouvaient sur la cheminée et les disposa ça et là dans l'appartement.

Le docteur Robert et Pitonnard suivaient ses moindres mouvements, sans rien comprendre aux précautions qu'il prenait.

Daubigny saisit une boîte-pipette placée sur un guéridon, et avança un fauteuil.

Monsieur Robert, dit-il, veuillez avoir l'obligeance de me servir de secrétaire pour un instant.

— De quoi s'agit-il, monsieur ?... demanda le docteur.

Dans les délibérations du bureau, le secrétaire n'a que voix consultative.

Trois membres au moins du bureau doivent être présents pendant tout le cours des délibérations.

Il est formellement interdit de former le bureau à l'avance et en dehors de la salle des élections. MM. les présidents doivent forcément attendre après l'ouverture des salles, qu'au moins cinq électeurs soient arrivés et aient accepté les fonctions d'assesseurs et de secrétaires.

Le président indique aux électeurs le nombre de conseillers à élire ; il leur rappelle que leurs suffrages ne peuvent porter que sur des citoyens âgés de 25 ans accomplis ; il énumère ensuite les cas d'empêchements.

Le président, après avoir ouvert la boîte du scrutin et constaté avec le bureau qu'il ne renferme aucun bulletin, la ferme avec deux serrures dont les clés restent, l'une entre ses mains, l'autre dans celles du plus âgé des assesseurs. Puis on procède au vote.

Le vote a lieu par scrutin de liste, c'est-à-dire que chaque électeur écrit sur son bulletin autant de noms que l'assemblée a de conseillers à élire.

Les bulletins doivent être écrits ou imprimés sur papier blanc et sans signes extérieurs ; ils doivent être préparés en dehors de l'assemblée.

La salle du vote ne doit contenir aucun dépôt de bulletins, aucun distributeur ne doit y être admis.

Chaque électeur présente sa carte, un des assesseurs la prend et en déchire un coin. L'électeur remet son bulletin plié au président qui le dépose dans la boîte du scrutin. L'assesseur rend alors la carte à l'électeur.

Pendant ce temps, le secrétaire constate le vote en parignant sur la feuille d'inscription en face du nom du votant.

Dans les communes de 2,500 habitants et au dessus, le scrutin dure deux jours, le samedi et le dimanche. Dans les autres communes, il est ouvert le dimanche seulement. Un arrêté préfectoral fixe les heures d'ouverture et fermeture du scrutin pour les deux journées.

Généralement le scrutin est ouvert le samedi, de huit heures du matin à six heures du soir, le dimanche de huit heures du matin à quatre heures du soir.

A six heures du soir, le premier jour, le scrutin est clos ; comme il doit se continuer le lendemain, la boîte est fermée de bandes de papier fixées à la cire à cacheter et marquées du sceau de la mairie. Puis elle est déposée dans une salle dont les ouvertures sont scellées de même. Le maire doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher la violation des scellés.

Le second jour, à quatre heures, le vote est accompli, le scrutin est clos.

Le dépouillement commence immédiatement. La boîte est ouverte, les bulletins sont retirés et comptés. — Le nombre des bulletins est consigné au procès-verbal, ainsi que le nombre des votants émargés sur la feuille d'appel.

Après cette constatation, le président fait procéder au dépouillement et au relevé des suffrages sur les feuilles préparées d'avance pour cela. Si le nombre des votants est inférieur à trois cents, le bureau fait lui-même le dépouillement ; si il y a plus de trois cents votants, le bureau désigne, parmi les électeurs

— Vous allez le savoir.

Le docteur ouvrit machinalement la boîte-pipette, déroula du papier devant lui, et attendit.

— Pitonnard ; poursuivit Victorien, en lui montrant une chaise, assieds-toi là !

Le misérable obéit, fasciné par le regard de son frère de lait, puis se laissa souiller sans opposer la moindre résistance.

Daubigny retira de ses vêtements un couteau poignard, qu'il mit dans sa poche.

— Maintenant, réponds à toutes les questions que je vais t'dresser, dit-il.

Le braconnier croyait être en proie à un horrible cauchemar. Il roula des yeux atones et regardait autour de lui d'un air hébété.

— Je te préviens, poursuivit Victorien, qu'il sera tout à fait inutile de nier.

Pitonnard était pâle de frayeur.

— Depuis quand es-tu à Paris ? demanda Daubigny.

— Depuis une quinzaine de jours...

— Qu'es-tu venu faire dans la capitale ?

— Je vous l'ai dit, un voyage d'agrément.

— Je t'ai prévenu que tout mensonge serait inutile !... N'habitais-tu pas, encore ce matin, la rue des Prouvaires, sous le pseudonyme de Jean-Nicole Moutonnet ?

— Oui..., monsieur Da

2^e La majorité absolue des suffrages exprimés, c'est-à-dire la moitié plus un.

Si le nombre des candidats ayant obtenu la majorité dépasse le nombre de conseillers à élire, on proclamera seulement ceux qui ont obtenu le plus de voix. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix, on les classera par rang d'âge, à partir du plus âgé.

Le procès-verbal constatant le résultat des opérations est lu, séance tenante, par le secrétaire. Le président prévient l'assemblée qu'aux termes de l'article 42 de la loi du 5 mai 1855, les citoyens qui croiraient devoir attaquer en nullité les élections, ont cinq jours, à partir de la clôture des opérations de l'assemblée, pour déposer leur réclamation.

Si l'y a lieu à un second tour de scrutin, il a lieu le dimanche suivant, dans les communes au-dessous de 2,500 habitants, et dans les autres le samedi et le dimanche suivants. Le président de l'assemblée en prévient les électeurs.

Tout électeur a droit d'attaquer les opérations en nullité. Il peut ou faire consigner sa protestation au procès-verbal, ou la déposer dans les cinq jours au secrétariat de la mairie. Le maire en donne récépissé.

On peut également déposer, dans les cinq jours, cette réclamation à la sous-préfecture ou à la préfecture. C'est le conseil de préfecture qui statue, sauf recours au conseil d'Etat.

Il y a là tout ce qu'il importe aux électeurs de savoir, et nous n'ajouterons rien de plus.

Le combat de Wissembourg

Renseignements officiels.

s'agit, mi-août.

Trois régiments de la division du général Douay et une brigade de cavalerie légère ont été attaqués à Wissembourg par des forces très-considérables massées dans les bois qui bordent la Lauter.

Ces troupes ont résisté pendant plusieurs heures aux attaques de l'ennemi, puis se sont repliées sur le col du Pigeonnier, qui commande la ligne de Bischwiller.

Le général Douay (Abel) a été tué.

Une de nos pièces dont les chevaux avaient été tués et l'affut brisé, est tombé au pouvoir de l'ennemi.

Le maréchal Mac-Mahon concentre sur les lieux les forces placées sous son commandement.

Nous publions ces nouvelles, le cœur triste mais toujours plein d'espoir.

Ce n'est pas la première fois que nos armées opèrent dans ces pays.

En 1793, Hohenfels fut battu à Kaiserslautern, ville royale dans la Bavière rhénane ; il n'avait que 25,000 hommes à opposer à environ 50,000 Autro-Prussiens. La défaite fut complète.

La Convention écrit au jeune général :

Un revers n'est pas un crime, lorsqu'on a tout fait pour mériter la victoire. Ce n'est point par les événements que nous jugeons les hommes. Notre confiance te reste ; rallie tes forces et marche.

Hohenfels, ainsi encouragé, reprit l'offensive, et soutenu par l'armée de Picherey, il porta ses forces devant les lignes de Wissembourg.

Quelques jours plus tard, les représentants Lacoste et Beaudot écrivirent à la Convention : Wissembourg, 7 novembre, au II.

La trahison avait livré les lignes de Wissembourg à l'ennemi ; la valeur les a rendues à la République. Les troupes françaises s'en sont emparées ce matin. La ville de Lauterbourg a été attaquée en même temps et emportée de même. On a pris dans cette dernière place 14 pièces d'artillerie, une grande quantité de munitions de guerre et des magasins. Le poste important d'Hagenbach, en avant de Lauterbourg, est aussi en notre pouvoir.

Dans la journée d'hier, au lieu de deux pièces de canon, il y en a eu quatre de prises, vingt mille cartouches à fusils et deux mille pour les canons.

L'ennemi, en se retirant de Wissembourg, a laissé quinze cents fusils, des malades et blessés en grand nombre, et deux cents de nos frères qui avaient été faits prisonniers en différentes circonstances.

« Nous venons de prendre dans la retraite deux pièces de canon, quarante voitures de fourrages, une voiture de souliers, et nous marchons.

signé LACOSTE ET BEAUDOT.

La France du 5 août 1870 imitera celle du 7 Novembre au II.

On nous écrit de Paris :

Des agents de la Préfecture de police se sont rendus aux gares du Nord et de Lyon, et ont opéré la saisie de groupes à destination de Londres et de la Suisse. Les expéditeurs étaient MM. Rötschel Hirsch et Bischoffsheim. Les scellés ont été apposés chez M. Hirsch, qui se trouvait, dit-on, sous le coup d'une poursuite, en exécution de l'article 77, rappelé dernièrement par le grand Off. On assure que les sommes saisies s'élevaient à près de quinze millions, et on ajoute qu'un banquier de Zurich reçoit chaque jour deux wagons de numéraire qu'il dirige ensuite sur l'Allemagne. L'opinion publique réclame des mesures énergiques contre ces indigènes agiotages.

Les journaux de Paris vous ont sans doute parlé déjà des troubles du camp de Châlons. Cette révolte anodine puisque les mobiles sont sans armes, aurait, dit-on, pour motif le dénuement complet dans lequel ils se sont trouvés à leur arrivée au camp. Il y a certainement eu quelque négligence de la part de l'administration. Mais on doit avouer également qu'il y a eu beaucoup d'imprévoyance de la part de ces jeunes gens qui, ayant de partir pour Paris, ayant reçu des vivres pour deux jours, ont, dans leur ignorance de la vie des camps, fait il de ces provisions. Quoiqu'il en soit, rien n'est plus déplorable que de tels actes dans le moment critique où nous nous trouvons et le sentiment général est que la Commission militaire fera bien de se servir contre une dizaine des plus mutins qui vont être cités devant elle. Il faut que les mobiles sachent bien que, du jour où la Patrie a besoin d'eux, ou une loi les appelle à l'activité dans l'intérêt de la défense du pays, ils doivent se soumettre entièrement à la discipline militaire. Il est bon d'ajouter que la nouvelle du succès de Sarrebrück a changé les dispositions des mobiles et que le soir même ils ont spontanément illuminé le camp. D'un autre côté, la plupart des autres bataillons ont protesté contre l'attitude du 6^e.

Une ordonnance du Préfet de police affichée aujourd'hui, enjoint aux étrangers appartenant aux puissances ennemis et résidant en France d'aller se faire inscrire à la préfecture dans un délai de trois jours. Faut-il remplir cette formalité, ils seront mis en état d'arrestation.

Jean d'Ainay.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE

Par décret impérial du 27 juillet 1870, M. de la Tour du Pin a été nommé commandant du 2^e bataillon de la Loire comprenant les cantons de Roanne, Perreux, Charieu, Lapacaudière, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Symphorien-de-Lay et Belmont.

Les aspirants au grades d'officiers sont invités à adresser dans le plus bref délai leur demande à M. de la Tour du Pin chef du 2^e bataillon de la Loire à Roanne.

— Par décret impérial, en date du 27 juillet dernier M^e Helle a été nommé notaire à la résidence de Roanne, en remplacement de monsieur Dumont décédé.

Nous apprenons que M. Haudaille de Perreux ancien capitaine d'infanterie de marine qui à ses deux fils sous les drapeaux, l'un sous-lieutenant au 27^e de ligne, l'autre sous-lieutenant au 28^e, vient lui-même de reprendre rang dans l'armée avec son grade.

La Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer, a reçu notre premier envoi de linge.

Voici la lettre d'avis de cette réception : adressée à Monsieur Vignat Laborde.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 1^{er} courant m'annonçant l'envoi d'une caisse de linge par le Comité de Roanne.

Le Comité médical vous remercie de l'initiative que vous avez prise à cette occasion et donnera aux nouveaux envois que vous annoncerez telle destination que le comporteront les circonstances.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le président du Comité Médical.

Des dons de linge pour les blessés ont été faits et déposés à la Sous-Préfecture par

Mesdemoiselles :

La baronne d'Arlempde,
Dusausey mère.
Berger-Fillon.
Rochard.

M. l'inspecteur des écoles primaires a reçu de M. l'instituteur de la Pacaudière la lettre suivante.

La Pacaudière le 1^{er} août 1870.

Monsieur l'Inspecteur,
J'ai l'honneur de vous adresser, pour les soldats blessés de terre et de mer, 1^{er}, 3 kilo. grammes de charpie, 2^e une calisse de linge contenant en rouleaux marqués,

9 bandes de 1^m, 85 de longueur
11 id. de 1 40 id.

38 id. de 1 id.

13 id. de 0 80 id.

39 id. de 0 70 id.

106 id. de 0 60 id.

50 id. de 0 50 id.

84 id. de 0 45 id.

350 bandes

650 petites compresses,

150 carrés de différentes dimensions.

La caisse et le paquet de charpie vous seront remis demain mardi, par le voiturier de la commune, pour que vous ayez la bonté de vouloir bien le faire parvenir à leur destination.

Le linge ainsi que 16 fr. 50 versés à la perception proviennent d'une souscription ouverte dans ma classe.

Veuillez agréer, monsieur l'inspecteur, l'assurance de sentiments dévoués.

De votre très obéissant serviteur

BERGER.

On assure, dit le *Français*, que le gouvernement, pour éviter l'agglomération des blessés dans les départements de l'Est, songe à diriger vers le centre de la France, et particulièrement aux bords de la Loire, où l'air est très pur, tous ceux des blessés et des convalescents en état de supporter le voyage. — Dans ce but, M. l'intendant général Boscq vient de parcourir les départements d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret pour se rendre un compte exact des ressources que ces localités peuvent présenter.

À ce propos, nous sommes heureux d'annoncer que M. Capelet, concessionnaire de l'établissement thermal de Saint-Alban, a mis à la disposition du ministre de la guerre le grand hôtel de Saint-Alban, pour y recevoir les blessés.

Si l'offre généreuse et patriotique de M. Capelet, est acceptée, ce dont nous ne doutons pas, les glorieuses victimes de la campagne contre la Prusse trouveront à Saint-Alban tous les soins qu'elles pourront désirer. Bains, douches, eaux minérales et limonades gazeuses, tout leur sera distribué gratuitement.

— On a adressé de nouvelles adresses à l'Empereur à l'occasion de la guerre, les Maires et conseillers municipaux des communes de : Ambérieu, Brienne, Chambon, Côteau, Matzilly, Saint-Priest-la-Roche, Saint-Poligné, Changy, Jarnosse, Saint-André-d'Apchon, Saint-Denis-de-Cabanne, Urbize, Saint-Victor, Sainte-Colombe, Boyer, Mars, Pouilly-sous-Charieu, Parigny, Saint-Cyr-de-Favières, Chirassion, Grezolles, Saint-Martin-d'Estreux, Saint-Pierre-la-Noüe, Saint-Thurin, Balbigny, Boisset, Champoly, Neaux, Lagresle, Lentigny, Cuinzier, Commelle, Vernay, Cordelle, Machézal, Nollioux, Saint-Bonnet-des-quarts, Bénissous-Dieu, Noailly et Villemontais.

Mairie de Roanne.

CONTRIBUTION DIRECTE.

AVIS

Le public est prévenu que M. le Contrôleur des Contributions foncières sera à l'hôtel-de-ville, à partir du 8 août (lundi) jusqu'au 13 du même mois, inclusivement.

AVIS

Le Préfet de la Loire a l'honneur de prévenir ses administrés qu'une adjudication de four-

niture de papier filigrane pour les cartes à jouer aura lieu à Paris le 18 août prochain dans les bureaux du ministère des finances. Le cahier des charges et un échantillon type du papier sont déposés chez M. le directeur des Contributions indirectes qui en donnera connaissance aux personnes qui les demanderont.

Le préfet de la Loire,
CASTAING.

La loi portant appel du contingent de la classe 1870 ayant été promulguée le 20 juillet dernier, les jeunes gens de la classe, c'est-à-dire ceux qui sont nés du 1^{er} janvier à 31 décembre 1850 sont invités à se rendre immédiatement ou de leur père ou de leur mère, si elle est veuve ou de leur tuteur s'ils sont orphelins pour effectuer les déclarations nécessaires à leur inscription pour le tirage au sort qui devra avoir lieu ultérieurement.

— Les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes de Roanne et du Coteau font un généreux abondement du montant de leurs prix (500 fr.) au profit des blessés des armées de terre et de mer.

Les travaux de dessin et d'écriture des élèves resteront exposés aujourd'hui dimanche, lundi mardi et mercredi, dans la salle des halles. La nomination des prix aura lieu le mercredi 10 courant à 3 heures du soir. Les élèves donneront la représentation de l'opéra : *Les deux Savoyards*.

— La Compagnie d'Assurance *l'Urbaine* a souscrit 5,000 pour secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Bon exemple donné aux autres Compagnies d'Assurance.

Souscription nationale.

Au profit des armées de terre et de mer.

Roanne, 3^e liste.

MM. Baron d'Ailly, 100 fr. — Corporation des huissiers de l'arrondissement, 100 fr. — Maréchal, 1 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Un volontaire, 1 fr. — Amour, 1 fr. — Brun fils aîné, 2 fr. — Un ennemi de l'infirmité, 1 fr. — A. Pauly, 1 fr. — Un démocrate, 1 fr. — Balandier Victor, 6 fr. — Brun, 75 c. — Mignin, 75 c. — Ch. Marchand, 1 fr. — Manchon, 5 fr. — Un ami de la liberté, 30 c. — Les demoiselles de l'atelier de Madame Pignollet, 5 fr. — Les demoiselles de l'atelier de Mme Tronnel, 3 fr. — Clerc, 2 fr. — Bergiron, 8 fr. — J. Vernay, 1 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Les employés de la Banque Bessa Boussand, et Alexandre Rollot, 16 fr. — Marcel Bousset, et Eugène Déchelette-Dépierre, 50 fr. — Martin Cortez, 20 fr. — Félix Benoit, 3 fr. — Bruno Dupuy, 2 fr. — Mme Claudine Cochet, 1 fr. — Louis Gande, 5 fr. — Roche-Méret et Cie, 10 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Veuve Montroussi, 6 fr. — Minnée Jules, contrôleur des ponts-et-chaussées, 3 fr. — Morel, négociant, 10 fr. — Odinel, rentier, 40 fr. — Blane, Charvin et Favre, 6 fr. — C. Bochart, négociant, 100 fr. — Chabaud, 3 fr. — Dargaud, conducteur du Canal, 10 fr. — H. S. 8 fr. — Ernest Bertrand, 20 fr. — Valorge, receveur d'Ostroï, 5 fr. — Bonnard fils, 20 fr. — Bessa fils, 100 fr. — Une classe du Collège de Roanne, 20 fr. — Les élèves des frères des Ecoles chrétiennes de Roanne (abandon de leurs prix) 500 fr. — J. Romedenne, 5 fr. — Un Marguillier de la place St-Etienne, 20 fr. — Casard Massard, 30 fr. — E. Lepinasse, boulanger, 10 fr. — Darmanin, 10 fr. — Un anti-Prussophile, 20 fr. — Desmazey 3 fr. — Ysnard, capitaine en retraite, 2 fr.

Total. 1284 60

MM. Baroin, 100 fr. — Pierra adjoint, 100 fr. — Moncorge adjoint, 25 fr. — Vardon banquier, 100 fr. — Vadon Antony et Camille, 30 fr. — Desvelinges, 25 fr. — Tillard de Tigny, 20 fr. — Lessieux ex-fabricant, 8 fr. — Dreux négociant, 10 fr. — Mme Guinault, 40 fr. — Vivière aîné, 5 fr. — Sauthier, 20 fr. — Larue père, 10 fr. — Larue fils, 10 fr. — Thomas fabricant, 3 fr. — Dagine Nicolas, 3 fr. — Aubert Blaise, 5 fr. — Durand, 2 fr. — Ganneaux, 5 fr. — Duray fabricant, 3 fr. — Amour aîné, 5 fr. — Mandard, 20 fr. — Gobet négociant, 3 fr. — Guinauld propriétaire, 60 fr. — Chevignon curé, 20 fr. — Capony père, 25 fr. — Charnay propriétaire, 40 fr. — Chassy négociant, 5 fr. — Gautheron marchand, 10 fr. — Demont Louis, 1 fr. — Morchoine, 2 fr. 50 c. — Rolland, 1 fr. —

nous redoublions nos efforts pour conserver la paix, se dévoilaient les secrets dessous d'un adversaire résolu à la rendre impossible.

Soit que le cabinet de Berlin ait jugé la guerre nécessaire pour l'accomplissement des projets qu'il préparait de longue date contre l'autonomie des Etats allemands, soit que, peu satisfait d'avoir établi au centre de l'Europe une puissance militaire devenue redoutable à tous ses voisins, il ait voulu mettre à profit la force acquise pour déplacer définitivement à son avantage l'équilibre international, l'intention prémeditée de nous refuser les garanties les plus indispensables à notre sécurité aussi bien qu'à notre honneur se montre avec la dernière évidence dans toute sa conduite.

Voici, à ce qu'en peut juger, quel a été le plan combiné contre nous. Une entente préparée mystérieusement par des intermédiaires inconnus devait, si la lumière n'eût été faite avant l'heure, mener les choses jusqu'au point où la candidature d'un prince prussien à la couronne d'Espagne aurait été souhaitable révélée aux cortés assemblés. Un vote enlevé par surprise, ayant que le peuple espagnol eût voté le temps de la réflexion, proclamait, ou l'espérait du moins, le prince Léopold de Hohenzollern héritier du sceptre de Charles-Quint. Ainsi, l'Europe se serait trouvée en présence d'un fait accompli ; et, spéculant sur notre défense pour le grand prince de la souveraineté populaire, on comptait que la France, malgré un déplaisir passager, s'arrêterait devant la volonté ostensiblement exprimée d'une nation pour laquelle on savait toutes nos sympathies.

Dès qu'il a été instruit du péril, le gouvernement de l'empereur n'a pas hésité à la dénoncer aux représentants du pays comme à tous les cabinets étrangers ; contre cette manœuvre, le jugement public de l'opinion devait son plus légitime auxiliaire.

Les esprits impartialisés ne se sont trompés nulle part sur la véritable situation des choses ; ils ont vite compris que si nous étions péniblement affectés de voir traîner à l'Espagne, dans l'intérêt exclusif d'une dynastie ambitieuse, un rôle si peut faire pour la loyauté de ce peuple chevaleresque, si peu conforme aux instincts et aux traditions d'amitié qui l'unissent à nous, nous ne pouvions avoir la pensée de démentir notre constant respect pour l'indépendance de ses résolutions nationales.

On a senti que la politique peu scrupuleuse du gouvernement prussien était ici seule en jeu. C'est ce gouvernement, en effet, qui, ne croyant pas lié par le droit commun et méprisant les règles auxquelles les plus grandes puissances ont en la sagesse de se soumettre, a tenté d'imposer à l'Europe abusée une extension si dangereuse de son influence.

La France a pris en mains la cause de l'équilibre, c'est-à-dire la cause de tous les peuples menacés comme elle par l'agrandissement disproportionné d'une maison royale. En agissant ainsi se plaçait-elle, comme on a voulu le faire croire, en contradiction avec ses propres maximes ? Assurément non.

Toute nation, nous aimons à le proclamer, est maîtresse de ses destinées. Ce principe, hautement affirmé par la France, est devenu l'une des lois fondamentales de la politique moderne. Mais droit de chaque peuple, comme de chaque individu, est limité par le droit d'autrui, et il est interdit à une nation, sous prétexte d'exercer sa souveraineté propre, de menacer l'existence ou la sécurité d'un peuple voisin. C'est dans ce sens qu'un de nos grands orateurs, M. de Lamartine, disait en 1847 que, lorsqu'il s'agit du choix d'un souverain, un gouvernement n'a jamais le droit de prétendre et à toujours le droit d'exclure. Cette doctrine a été admise par tous les cabinets dans les circonstances analogues à celles où nous a placées la candidature du prince de Hohenzollern, notamment en 1833 dans la question belge, en 1830 et en 1862 dans la question Hellénique.

Dans les affaires belges, c'est la voix de l'Europe elle-même qui s'est fait entendre, car ce sont les cinq grandes puissances qui ont décidé.

Les trois cours qui avaient pris en mains la cause du peuple hellène s'inspirant d'une pensée d'intérêt général, étaient convenus déjà entre elles de ne point accepter le trône de Grèce, pour un prince de leur famille.

Les cabinets de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, représentés dans la conférence de Londres, s'approprieront cet exemple ; ils en firent une règle de conduite pour tous dans une négociation où était engagée la paix du monde, et rendirent ainsi un solennel hommage à cette grande loi de la pondération des forces qui est la base du système politique européen.

Vainement le congrès national de Belgique persista, malgré cette résolution, à élire le due de Nemours. La France se soumit à l'engagement qu'elle avait pris et refusa la couronne apportée à Paris par les députés belges. Mais elle imposa à son tour la nécessité qu'elle subissait en frappant d'exclusion la candidature du duc de Leuchtenberg que l'on avait opposée à celle du prince français.

En Grèce, lors de la dernière vacance du trône, le gouvernement de l'empereur combattait à la fois la candidature du prince Alfred d'Angleterre et celle d'un autre duc de Leuchtenberg.

L'Angleterre, reconnaissant l'autorité des consécrations invoquées par nous, déclara à Athènes que la reine n'autorisera pas son fils à accepter la couronne de Grèce.

La Russie fit une déclaration semblable pour le duc de Leuchtenberg, bien qu'à raison de sa naissance ce prince ne fut pas considéré absolument par elle comme membre de la famille impériale.

Enfin, l'empereur Napoléon a spontanément appliqua les mêmes principes dans une note insérée au Moniteur du 1^{er} juillet 1860, pour déclarer la candidature du prince Murat au trône de Naples.

La Prusse à qui nous n'avons pas manqué de rappeler ces précédents, a paru un moment céder à nos justes réclamations.

Le prince Léopold s'est désisté de sa candidature ; on a pu se flater que la paix ne serait pas rompue. Mais cet espoir a bientôt fait place à des appréhensions nouvelles, puis à la certitude que la Prusse, sans retirer sérieusement aucune de ses prétentions, cherchait seulement à gagner du temps.

Le langage d'abord hésitant, puis décide et hautain du chef de la maison de Hohenzollern, son refus de s'engager à maintenir le lendemain la renonciation de la veille, le traitement infligé à notre ambassadeur, auquel un message verbal a interdit toute communication nouvelle pour l'objet de sa mission de conciliation, enfin le publicité donnée à ce procédé insolite par les journaux prussiens et par la notification qui en a été faite aux cabinets, tous ces symptômes successifs d'intentions agressives ont fait cesser le doute dans les esprits les plus prévenus. L'illusion est-elle permise quand un souverain qui commande à un million de soldats déclare, la main sur la garde de son épée, qu'il se réserve de prendre conseil de lui seul et des circonstances ? Nous étions amenés à cette limite extrême où une nation sent ce qu'elle se doit ne transige plus avec les exigences de son honneur.

Si les derniers incidents de ce pénible débat ne jetaient pas une assez vive lumière sur les projets nourris par le cabinet de Berlin, il est une circonspection moins connue jusqu'à ce jour, qui donne à sa conduite une signification décisive.

L'idée d'élever au trône d'Espagne un prince de Hohenzollern n'était pas nouvelle. Déjà, au mois de mars 1867, elle avait été signalée par notre ambassadeur à Berlin, qui était aussi invité à faire savoir au comte de Bismarck comment le gouvernement de l'empereur envisagerait une éventualité semblable. M. le comte Benedetti, dans plusieurs entretiens qu'il avait eus à ce sujet, soit avec le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, soit avec le sous-secrétaire d'Etat chargé de la direction des affaires étrangères, n'avait pas laissé ignorer que nous ne pourrions admettre qu'un prince prussien viendrait régner au-delà des Pyrénées.

Le comte de Bismarck, de son côté, avait déclaré que nous ne devions nullement nous préoccuper d'une combinaison qui lui-même jugeait irréalisable, et en l'absence du chancelier fédéral, dans un mo-

ment où M. Benedetti avait cru devoir se montrer incrédule et pressant, M. de Thile avait engagé sa parole d'honneur que le prince de Hohenzollern n'était pas et ne pouvait pas devenir un candidat sérieux à la couronne d'Espagne.

Si l'on devait suspecter la sincérité d'assurances officielles aussi positives, les communications diplomatiques cesseront d'être un gage de la paix européenne ; elles ne seraient plus qu'un piège ou un danger. Aussi, bien que notre ambassadeur transmit ces déclarations sous toutes réserves, le gouvernement de l'empereur avait-il jugé convenable de les accueillir favorablement. Il s'était refusé à en révoquer en toute la bonne foi jusqu'au jour où s'est révélé tout d'un coup la combinaison qui en était la négation éclatante.

En revenant inopinément sur la parole qu'elle nous avait donnée, sans même tenir aucun démarc pour se dégager envers nous, la Prusse nous adressait un véritable défi. Éclairés, dès lors, sur la valeur que pouvaient avoir les protestations les plus formelles des hommes d'Etat prussiens, nous avions le devoir impératif de préserver, dans l'avvenir, notre loyauté contre de nouveaux mécomptes par une garantie explicite. Nous devions donc insister comme nous l'avons fait, pour obtenir la certitude que cette renonciation qui ne se présentait qu'entourée de distinctions subtiles était, cette fois, définitive et sérieuse.

Il est juste que la cour de Berlin ait devant l'histoire la responsabilité de cette guerre, qu'elle ait les moyens d'éviter et qu'elle a voulu. Et dans quelques circonstances atelées recherchées la lutte ? C'est lorsque, depuis quatre ans, la France, lui donnant le témoignage d'une modération constante, s'est abstenu, avec un scrupule peut-être exagéré, d'invoquer contre elle des traités conclus sous la médiation même de l'empereur, mais dont l'oubli volontaire rousse de tous les actes d'un gouvernement qui songeait déjà à s'en affranchir au moment où il y soucrait.

L'Europe a été témoin de notre conduite, et elle a pu la comparer à celle de la Prusse pendant le cours de cette période. Qu'elle prononce aujourd'hui sur la justice de notre cause ! Quel que doive être le sort des batailles, nous attendons sans inquiétude le jugement de nos contemporains comme celui de la postérité.

Agréez, etc.

Signé : GRAMONT

Le général Trochu est un caractère, comme Bourbaki est un type. C'est un mécène transcendant comme Mac-Mahon est une pure gloire.

Capitaine, orateur et écrivain, il manie la plume comme l'épée, et la parole comme la plume.

Trochu disait le maréchal Bugeaud, en parlant de son cher aide de camp, à le triple talent d'écrire, de parler et de battre.

Son portrait, le voici : plutôt petit que grand, mais bien pris dans sa fière et élégante taille. Un visage aimable et spirituel, rayonnant d'intelligence et de hardiesse. Des façons vives, presque ardemment, de répondre, d'ailler, que dans les circonstances actuelles leur patriotisme ne rende superflus le recours à la rigueur des lois.

Les gardes nationaux mobiles des classes de 1866, 1867, 1868 et 1869, qui ont l'habitude de soigner les chevaux, et qui désiraient être employés pendant la durée de la campagne à la conduite des bagages des officiers généraux et des officiers d'état-major, sont invités à se présenter boulevard des Invalides, 4 bis, de 1 heure à 4 heures. M. le colonel d'état-major Berthaut, commandant en second de la garde nationale mobile de la Seine, recevra leurs demandes, et, s'ils sont jugés aptes, ils seront immédiatement mis en subsistance dans le régiment du train des équipages.

Ces jeunes gens devront être munis de certificats constatant leur aptitude et leur moralité.

— La gendarmerie à cheval des départements a reçu l'ordre de diriger sur l'armée un quart des chevaux qu'elle a à sa disposition.

— Des employés et ouvriers des chemins de fer de l'Est ont été appels hier pour rétablir, concurremment avec le génie militaire, les chemins et ponts détruits sur la frontière par les Prussiens. Les dégâts commis par l'ennemi sur le pont de Kehl seront rétablis dans deux jours.

Les ouvriers civils occupés à ces travaux portent, par ordre, l'uniforme de la garde mobile.

— Dresden est occupé depuis le 20 par les Prussiens.

— On assure que M. Bismarck vient de tenter de grands efforts auprès du gouvernement espagnol pour l'entraîner dans sa querelle. Toutes les intrigues prussiennes ont échoué.

— Nous apprenons de source certaine, dit le Moniteur, que le prince Antoine de Hohenzollern et son fils, le prince Léopold, sont en complète disgrâce à Berlin, en raison de la renonciation au trône d'Espagne consentie par eux.

M. de Bismarck aurait même reproché en termes très-vifs à l'empereur d'avoir, par sa précipitation, été cause que l'Espagne a pu se dégager du débat, et d'avoir permis à la France de mettre sur le Rhin les cent mille hommes qui lui eussent été nécessaires pour garder les Pyrénées, si la candidature du prince Léopold avait été maintenue.

M. de Bismarck est tellement exaspéré de la neutralité de l'Espagne basée sur cette renonciation, qu'il a fait refuser tout commandement militaire aux princes Antoine et Léopold de Hohenzollern.

Encore un symptôme de la bonté folle prussienne !

Dès le 10 juillet, la Prusse faisait acheter des armes à Liège, en Amérique, à Birmingham, armes qui ne lui sont pas livrées encore à l'heure qu'il est.

Cependant, le roi Guillaume et Bismarck ne parlent que de paix et faisaient semblant de demander quelle noise lui cherchait la France.

C'est ainsi que cette figure se trouve complétée et agrandie.

Les débuts de Trochu furent heureux, ses succès rapides. Il se distingua dès le commencement de sa carrière, et l'on peut dire que son caractère est évidemment à égaler et élevé comme son esprit.

Comment, il a frôlé des grandes susceptibilités et créé des rivalités jalouses, ce n'est point l'heure de le raconter, et l'on doit s'en soucier peu aujourd'hui.

Disons seulement que son haut mérite est incontesté, trop évident peut-être....

Pour ce faire, il a été question d'appeler le général Trochu au ministère, et le lendemain le silence se faisait autour de son nom.

C'est un esprit entier parce qu'il est conscient, et très-personnel parce qu'il est très-superieur.

Son patriotisme n'est pas seulement un patriotisme de soldat. S'il est ardent comme son âme, il est aussi, éclairé et élevé comme son esprit.

Comment, il a frôlé des grandes susceptibilités et créé des rivalités jalouses, ce n'est point l'heure de le raconter, et l'on doit s'en soucier peu aujourd'hui.

C'est une figure faite de rayons et d'ombres, elle se dresse, éclairée d'un côté par le soleil d'Afrique et, de l'autre, comme voilée par je ne sais quoi qui n'est précisément pas la faveur.

C'est ainsi que cette figure se trouve complétée et agrandie.

Les débuts de Trochu furent heureux, ses succès rapides.

Il se distingua dès le commencement de sa carrière, et l'on peut dire que son caractère est évidemment à égaler et élevé comme son esprit.

Comment, il a frôlé des rivalités jalouses, ce n'est point l'heure de le raconter, et l'on doit s'en soucier peu aujourd'hui.

C'est une figure faite de rayons et d'ombres, elle se dresse, éclairée d'un côté par le soleil d'Afrique et, de l'autre, comme voilée par je ne sais quoi qui n'est précisément pas la faveur.

C'est ainsi que cette figure se trouve complétée et agrandie.

Les débuts de Trochu furent heureux, ses succès rapides.

Il se distingua dès le commencement de sa carrière, et l'on peut dire que son caractère est évidemment à égaler et élevé comme son esprit.

Comment, il a frôlé des rivalités jalouses, ce n'est point l'heure de le raconter, et l'on doit s'en soucier peu aujourd'hui.

C'est une figure faite de rayons et d'ombres, elle se dresse, éclairée d'un côté par le soleil d'Afrique et, de l'autre, comme voilée par je ne sais quoi qui n'est précisément pas la faveur.

C'est ainsi que cette figure se trouve complétée et agrandie.

Les débuts de Trochu furent heureux, ses succès rapides.

Il se distingua dès le commencement de sa carrière, et l'on peut dire que son caractère est évidemment à égaler et élevé comme son esprit.

Comment, il a frôlé des rivalités jalouses, ce n'est point l'heure de le raconter, et l'on doit s'en soucier peu aujourd'hui.

C'est une figure faite de rayons et d'ombres, elle se dresse, éclairée d'un côté par le soleil d'Afrique et, de l'autre, comme voilée par je ne sais quoi qui n'est précisément pas la faveur.

C'est ainsi que cette figure se trouve complétée et agrandie.

Les débuts de Trochu furent heureux, ses succès rapides.

Il se distingua dès le commencement de sa carrière, et l'on peut dire que son caractère est évidemment à égaler et élevé comme son esprit.

Comment, il a frôlé des rivalités jalouses, ce n'est point l'heure de le raconter, et l'on doit s'en soucier peu aujourd'hui.

C'est une figure faite de rayons et d'ombres, elle se dresse, éclairée d'un côté par le soleil d'Afrique et, de l'autre, comme voilée par je ne sais quoi qui n'est précisément pas la faveur.

C'est ainsi que cette figure se trouve complétée et agrandie.

Les débuts de Trochu furent heureux, ses succès rapides.

Il se distingua dès le commencement de sa carrière, et l'on peut dire que son caractère est évidemment à égaler et élevé comme son esprit.

Comment, il a frôlé des rivalités jalouses, ce n'est point l'heure de le raconter, et l'on doit s'en soucier peu aujourd'hui.

C'est une figure faite de rayons et d'ombres, elle se dresse, éclairée d'un côté par le soleil d'Afrique et, de l'autre, comme voilée par je ne sais quoi qui n'est précisément pas la faveur.

C'est ainsi que cette figure se trouve complétée et agrandie.

